



Vigne

Avertissement No 18 – 3 octobre 2013

- Saviez-vous que...
- Délais avant la récolte.
- Drosophile à ailes tachetées (DAT).
- Degrés-jours.
- En cas de grêle.
- Gels automnaux hâtifs.
- Références.

SAVIEZ-VOUS QUE...

De l'**information statistique** sur les **températures minimales et maximales, les précipitations et le cumul des degrés-jours en base 10**, pour les années 2010 à 2013, est maintenant disponible. Les mises à jour seront insérées dans les tableaux à la fin de chaque mois et seront disponibles prochainement sur le nouveau site [Vigne et vin d'Agri-Réseau](#).

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Consultez le bulletin d'information [No 07](#) du 11 juillet 2013 du RAP afin de connaître les délais avant la récolte des produits phytosanitaires (fongicides et insecticides) homologués en viticulture.

DROSOPHILE À AILES TACHETÉES (DAT)

Consultez l'avertissement [No 15](#) pour diverses références et les produits homologués pour lutter contre la drosophile à ailes tachetées. Par contre, avant d'intervenir, assurez-vous de la nécessité de traiter. Consultez vos conseillers et vérifiez si des baies ont des dégâts, car la vigne ne fait pas partie des **cultures « préférées »** de la drosophile à ailes tachetées (voir p. 19 et suivantes, à l'adresse qui suit : http://www.agrireseau.qc.ca/references/38/Liens/Spotted_Wing_Drosophila_Pam-Fisher.pdf.)

Réseau de dépistage : RAP vigne

Période : du 23 septembre au 2 octobre 2013

Ensemble #	Région	Capture DAT	Nombre de captures		Dégâts sur fruits	Nombre de semaines avec captures
			mâles	femelles		
30	Montérégie-Ouest	Oui	4	9	non	2
29	Montérégie-Est	Oui	26	42	non	1
20	Lanaudière	Oui	1	3	non	3
18	Outaouais	Oui	12	11	non	3
16	Laurentides	Oui	2	3	non	2

Note : le réseau de piégeage du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) est constitué de 31 kits de piégeage répartis sur 31 entreprises à travers le Québec. Chacun des kits de piégeage est constitué de 2 pièges dont le relevé et le décompte des adultes de DAT sont faits chaque semaine. L'identification du contenu des pièges est assurée par le personnel du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. Des pièges pour lesquels le dépistage était terminé ont été transférés pour le RAP vigne.

Réseau de dépistage : interrégional

Période : 18 au 24 septembre 2013

Région	Capture DAT	Nombre de captures		Dégâts sur fruits	Nombre de semaines avec captures
		mâles	femelles		
Mauricie	Oui	4	21	non	3

Note : le réseau de piégeage *interrégional* est constitué d'un ensemble de pièges disposés sur plusieurs entreprises à travers le Québec. La disposition et le relevé des pièges sont assurés par les conseillers du MAPAQ ou leurs partenaires (clubs-conseils, conseillers privés, etc.). Le nombre de pièges disposés dans les champs de même que la fréquence des relevés sont variables d'une semaine à l'autre. L'identification du contenu des pièges est assurée par le personnel du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ.

DEGRÉS-JOURS

Degrés-jours (°C) moyens en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 1^{er} octobre 2013 dans les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 1 ^{er} oct.	Gains de la dernière semaine
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	688.5	26.7
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I. O.)	960.4	26.6
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas et Tingwick	1132.1	28.0
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	984.1	23.8
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	1128.0	21.4
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	1049.6	18.3
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	1066.5	27.0
Mauricie	986.8	21.6
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Freightsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	1200.1	24.3
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	1206.7	23.6
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	1054.0	25.4
Saguenay–Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	807.6	24.2

Données provenant d'Agrométéo

EN CAS DE GRÈLE

Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un traitement au cuivre (délai de 1 jour avant la récolte), au folpet (délai de 1 jour avant la récolte) ou au captane (délai de 7 jours avant la récolte) dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

Attention au délai avant la récolte du produit utilisé.

GELS AUTOMNAUX HÂTIFS

Si des conditions propices aux gels automnaux hâtifs (températures sous ou près de zéro, ciel dégagé, etc.) survenaient au cours des prochaines semaines, référez-vous au bulletin d'information [No 04](#) du 13 mai 2013 du RAP.

Même si le bulletin fait mention de gels tardifs printaniers, les notions de gel et les techniques de protection s'appliquent aussi pour les gels automnaux hâtifs.

RÉFÉRENCES

- [SAgE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- [IRIIS phytoprotection](#) : pour une aide au diagnostic des problèmes rencontrés concernant maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- Les étiquettes des pesticides sont disponibles via le [site Web de l'ARLA](#).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 450 347-8341, poste 225
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 18 – Vigne – 3 octobre 2013